

Nomination après concours

Avancement de grade

Promotion interne

Technicien Principal de 1ère classe

anc. techn. sup. chef , tech. sup. ppal et contrôleur chef

Tableau d'avancement de grade

CONDITIONS

- **Examen professionnel :**
technicien principal de 2ème classe ayant au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B et 2 ans au moins au 5ème échelon
- OU
- **Choix :**
technicien principal de 2ème classe ayant au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B et 1 an au moins au 6ème échelon



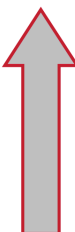
Technicien Principal de 2ème classe

anc. techn. sup. et contrôleur ppal

Tableau d'avancement de grade

CONDITIONS

- **Examen professionnel :**
technicien ayant au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B et 1 an au moins au 4ème échelon
- OU
- **Choix :**
technicien ayant au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B et 1 an au moins au 6ème échelon



Technicien

anc. contrôleur



Liste d'aptitude pour promotion interne

CONDITIONS

- agent de maîtrise ayant 8 ans de services effectifs dont 5 au moins dans la FPT dans un cadre d'emplois technique + examen professionnel
- adjoint technique principal de 1ère classe et adjoint technique principal de 2ème classe ayant 10 ans de services effectifs dont 5 au moins dans la FPT dans un cadre d'emplois technique + examen professionnel



Liste d'aptitude pour promotion interne

CONDITIONS

- agent de maîtrise ayant 8 ans de services effectifs dont 5 au moins dans la FPT dans un cadre d'emplois technique
- adjoint technique principal de 1ère classe ayant 10 ans de services effectifs dont 5 au moins dans la FPT dans un cadre d'emplois technique



Liste d'aptitude après concours

<p>INTERNE Sur épreuves : ouvert aux fonctionnaires et agents publics Conditions : 4 ans au moins de services publics effectifs au 01/01 de l'année du concours</p>	<p>EXTERNE Sur titres avec épreuves Candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 ans de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente</p>
--	--



Liste d'aptitude après concours

<p>INTERNE Sur épreuves : ouvert aux fonctionnaires et agents publics Conditions : 4 ans au moins de services publics effectifs au 01/01 de l'année du concours</p>	<p>EXTERNE Sur titres avec épreuves Candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente</p>
--	--

TROISIEME CONCOURS
Candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- ou d'une ou plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens
- ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale

**Nouvelles grilles indiciaires
du cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Emploi	Indices													
	-	Echelons												
	Durée	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Technicien principal 1ère classe	Brut	404	430	450	469	497	524	555	585	619	640	660		
	Majoré	365	380	395	410	428	449	471	494	519	535	551		
	Mini	12	20	20	20	20	20	29	29	29	29	-		
	Maxi	12	24	24	24	24	24	36	36	36	36	-		
Technicien principal 2ème classe	Brut	350	357	367	378	397	422	444	463	493	518	551	581	614
	Majoré	327	332	340	348	361	375	390	405	425	445	468	491	515
	Mini	12	24	24	31	31	31	31	31	31	31	39	39	-
	Maxi	12	24	24	36	36	36	36	36	36	36	48	48	-
Technicien	Brut	325	333	347	359	374	393	418	436	457	486	516	548	576
	Majoré	310	316	325	334	345	358	371	384	400	420	443	466	486
	Mini	12	24	24	31	31	31	31	31	31	31	39	39	-
	Maxi	12	24	24	36	36	36	36	36	36	36	48	48	-

NB : Ces grilles sont données à titre indicatif. Le reclassement ne s'opérera pas forcément d'échelon à échelon.